

## Protection des données et transparence

### Bulletin d'information, n° 26, février 2013

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

#### Rapport annuel d'activité 2012 et prix PPDT

Le PPDT a présenté le 7 février 2013 son rapport d'activité 2012 à la presse :  
[http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT\\_rapport\\_activite\\_2012.pdf](http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_rapport_activite_2012.pdf)

Le même jour, il a remis le prix 2012 d'encouragement à la protection des données et à la transparence aux Hôpitaux universitaires de Genève et au service de la petite enfance de la Ville de Genève. Prenez connaissance des allocutions faites à cette occasion par M. Christian Raetz, membre du comité de privatim, l'association suisse des commissaires à la protection des données et Mme Giovanna Di Marzo Serugendo, directrice de l'Institut de science des services, Université de Genève :

[http://www.ge.ch/ppdt/bureau/prix\\_ppdt.asp](http://www.ge.ch/ppdt/bureau/prix_ppdt.asp) .

---

### Nos activités

---

#### Tableau des bases légales cantonales relatives au traitement des données personnelles

Au fil du temps le PPDT a élaboré un tableau, non exhaustif, des différentes bases légales et réglementaires genevoises relatives au traitement des données personnelles. Élaboré essentiellement comme outil de gestion interne des préposées, ce tableau n'est pas publié sur Internet, mais est toutefois à disposition des institutions soumises à la LIPAD qui le souhaiteraient.

#### Agrément (protection des données)

Les préposées ont donné leur aval au projet élaboré par l'unité de gestion des incivilités (UGI) de la Ville de Genève visant la consultation de données à distance par l'unité, en toute sécurité. Chargée notamment de la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève, l'unité est amenée à rencontrer tant les particuliers que les entreprises, auxquels elle délivre, d'une part, de l'information, d'autre part des avertissements et des amendes administratives en cas de contravention. Soucieux d'améliorer l'efficacité de l'unité, le chef de groupe a élaboré un projet simple et efficace permettant d'éviter aux membres de son équipe, les agents sur le terrain en particulier, de laborieux allers et retours entre le bureau et les usagers à contrôler : [Agrément 2013 n°1](#)

#### Agrément (protection des données)

Utilisation de l'outil d'analyse statistique \*Google Analytics » sur le site Internet [www.whygeneva.com](http://www.whygeneva.com), dédié à la promotion de Genève auprès d'entrepreneurs étrangers, géré par le service de la promotion économique (SPEG) rattaché au DARES : [Agrément 2013 n°2](#)

---

### Jurisprudence

---

#### Tribunal fédéral

**ATF 8C\_448/2012.** Dans un arrêt du 17 janvier 2013, le Tribunal fédéral s'est prononcé sur la légalité du licenciement immédiat d'un chef instructeur et substitut du commandant d'une organisation régionale de la protection civile, à l'issue d'une surveillance informatique. Soupçonnant son collaborateur d'abuser des ressources informatiques mises à sa disposition, l'employeur avait installé à l'insu de l'employé un logiciel espion qui a confirmé les soupçons, ce qui a conduit à la résiliation des rapports de travail avec effet immédiat. L'utilisation clandestine du logiciel a été jugée illicite, et pour

le moins disproportionnée. Par conséquent, le moyen de preuve obtenu de manière illicite est inutilisable en procédure, et le licenciement avec effet immédiat est infondé : <http://tinyurl.com/bnwxhau>

**ATF 6B\_28/2012.** Dans un arrêt du 11 décembre 2012, le Tribunal fédéral confirme que l'ancien chef de la police d'Appenzell Rhodes-Extérieures n'a pas violé le secret de fonction en août 2007 en transmettant à la commune de Teufen (AR) des informations sur les problèmes psychologiques d'une employée communale. Cette personne a été licenciée et sa plainte pour licenciement abusif classée : [http://jumpcgi.bger.ch/cgi-bin/JumpCGI?id=11.12.2012\\_6B\\_28/2012](http://jumpcgi.bger.ch/cgi-bin/JumpCGI?id=11.12.2012_6B_28/2012)

### **Tribunal administratif du canton de Berne**

Par arrêt du 4 février 2013, le tribunal cantonal bernois a confirmé l'obligation pour un établissement hospitalier de droit privé, traitant des données personnelles de ses patients dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins, et remplissant là une tâche de droit public, de déclarer ses fichiers au registre cantonal des fichiers. En tant qu'établissement hospitalier subventionné dans le cadre de la nouvelle planification et tarification hospitalière, il est en effet soumis à la surveillance de l'autorité de protection des données du canton. Cet arrêt confirme l'avis de droit de B. Rüttsche « surveillance de la protection des données dans les hôpitaux », Digma Band 6, ed. Schultess 2012 : <http://tinyurl.com/cqutajt>

---

## **Législation**

---

### **Loi genevoise sur la prostitution**

La modification de la loi sur la prostitution (LProst - I 2 49) est entrée en vigueur le 2 février dernier. Elle prévoit désormais la liste exhaustive des données personnelles contenues dans le fichier des personnes qui se prostituent que la police est autorisée à tenir : <http://geneveweb.ceti.etat-ge.ch/legislation/modrec/f/1249-10996.html>

---

## **Publications**

---

### **Préposé fédéral**

A l'occasion de la septième journée de la protection des données, le 28 janvier 2013, le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence a publié une brochure concernant la protection des données et de la personnalité sur le lieu de travail. Conçue comme une introduction à la problématique, elle informe sur les obligations de l'employeur lorsqu'il installe une vidéosurveillance, sur les dispositions à prendre lorsqu'un employé passe trop de temps à surfer sur la toile ou sur le fait que l'employeur ne peut consulter que des sources accessibles au public lorsqu'il veut s'informer sur des postulants : [Brochure « Protection des données et de la personnalité sur le lieu de travail : un droit légitime » sous format PDF](#)

### **Office fédéral de la police (fedpol)**

La section Hooliganisme de fedpol publie les chiffres de la saison actuelle 2012/13 de football et de hockey sur glace. Depuis fin juillet 2012, 124 nouvelles personnes ont été saisies dans le système d'information HOOGAN. Dans le même temps, 52 personnes ont été effacées réglementairement. Au total, 1294 personnes étaient enregistrées dans HOOGAN à la fin du mois de janvier 2013 : <http://www.fedpol.admin.ch/content/fedpol/fr/home/dokumentation/medieninformationen/2013/2013-01-31.html>

### **Actualités de la CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)**

- La CNIL profite de la septième journée de la protection des données pour publier une série de fiches pratiques destinées à accompagner les salariés et les employeurs dans leur gestion des données personnelles au travail. Recrutement, contrôle des horaires, de l'utilisation d'internet et de la messagerie, géolocalisation, vidéosurveillance : quel est le cadre légal ? Quelles sont les erreurs à éviter ? Quels sont les droits des employés ? <http://tinyurl.com/aqvh5w2>
- L'édition 2013 du "Safer Internet Day" est consacrée aux droits et devoirs de la génération connectée. La CNIL et l'UNAF, partenaires de l'événement, s'associent pour sensibiliser les parents à un usage prudent et responsable d'Internet en 10 questions clefs : <http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/guide-pour-un-usage-responsable-dinternet>
- La CNIL a mené une réflexion sur les traitements de données qui seront mis en place avec le prochain déploiement des compteurs communicants. Au vu des enjeux en termes de vie privée posés par ces

compteurs, elle a adopté une première recommandation pour encadrer leur utilisation. Elle a également décidé de poursuivre ses travaux dans le but d'aboutir à la publication prochaine de bonnes pratiques spécifiques aux traitements de données collectées par des appareils installés hors de l'infrastructure des compteurs : <http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/compteurs-communicants-premieres-recommandations-de-la-cnil>

- Les autorités de protection des données européennes ont publié, le 16 octobre 2012, leurs conclusions communes sur les nouvelles règles de confidentialité de Google. Elles recommandaient une information plus claire des personnes et un meilleur contrôle par les utilisateurs de la combinaison de données entre les nombreux services offerts par Google. Enfin, elles souhaitaient que Google précise les durées de conservation des données. À la date du 18 février 2013, les autorités européennes constatent que Google n'a pas apporté de réponse précise et opérationnelle à leurs recommandations. Dans ces conditions, elles sont déterminées à agir et à poursuivre leurs investigations. Elles proposent la mise en place d'un groupe de travail, piloté par la CNIL, pour coordonner leur action répressive, laquelle devrait intervenir avant l'été : <http://tinyurl.com/a8ynw7a>

### **Contrôleur européen d la protection des données (CEPD)**

Le Contrôleur européen a publié son programme de travail 2013 en matière de consultation législative, y compris son document de planification stratégique (inventaire 2013). Dans ce document, le CEPD identifie les questions d'importance stratégique qui constitueront la pierre angulaire de son travail de consultation pour cette année :

[http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/EDPS/Publications/Strategy/13-01-22\\_Strategy\\_FR.pdf](http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/site/mySite/shared/Documents/EDPS/Publications/Strategy/13-01-22_Strategy_FR.pdf)

---

## **Conférences, formations et séminaires**

---

### **Forum Genevois sur la sécurité**

Lors de sa conférence annuelle, du 7 mars prochain de 10h00 à 14h00, les membres du groupe de travail « vidéosurveillance », dont fait partie le PPDT, présenteront la version n° 2 des recommandations sur la vidéosurveillance. Inscription directement sur le site du FGS : <http://www.fgsonline.ch>

### **GRIFES**

Dans sa séance du 12 mars 2013, qui se déroulera à Genève de 18h15 à 20h15, le GRIFES traitera les sujets suivants : « Menaces actuelles et tendances de la cybercriminalité » et « Gestion des risques et au-delà. ». Inscription auprès de [jean@aud-it.ch](mailto:jean@aud-it.ch).

---

## **Nos collaborations en réseau**

---

### **ThinkData.ch**

Si vous avez manqué la conférence du 28 janvier 2013 sur lancement de la version 2 de ThinkData et la présentation de la suite des travaux prévus, ainsi que la conférence du Professeur Touradj de l'EPFL sur le thème de la vidéo surveillance et la table ronde consacrée au sujet de la réappropriation du droit à ses données à l'ère du numérique, vous pouvez visionner cet événement sur ce lien : <http://bit.ly/WxL631>

### ***Important***

*Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.*

*Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*

<http://www.ge.ch/ppdt>